Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 63 (1966)
Heft: 8

Artikel: Nouvelles notions sur les états maladifs de la colonie d'abeilles [4]
Autor: Wille, H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1067424

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES NOTIONS SUR LES ÉTATS MALADIFS DE LA COLONIE D'ABEILLES

par H. Wille, section apicole du Liebefeld

(suite et fin)

III. Discussion

Nous osons nous en tenir à un fait indiscutable : Toutes ces maladies et anomalies du couvain et des abeilles adultes brièvement décrites se trouvent répandues en Europe centrale. Elles apparaissent en partie sous une forme latente, et en partie sous une forme épidémique. Actuellement, nous possédons encore peu de points de repère relatifs à l'origine de ces maladies. Là-dessus, nous ne pouvons actuellement que faire des suppositions, respectivement examiner les hypothèses suivantes :

1. Comme nous l'avons déjà exposé, il existe différentes sortes d'**agents pathogènes** entrant en ligne de compte comme bactéries, rickettsies probables et virus.

2. Il est bien possible que différentes anomalies proviennent **« de mauvais » facteurs d'hérédité.** Chez les animaux supérieurs comme aussi chez les insectes, il se trouve une série de facteurs létaux connus. Par suite d'une défectuosité de l'ensemble héréditaire, il arrive qu'après un développement normal jusqu'à un certain stade, subitement une faute dans l'évolution se produise entraînant la mort ou l'incapacité de subsister normalement.

3. Il est clair qu'à côté de ces deux précisions, les différentes **influences du milieu** peuvent avoir comme conséquences certaines anomalies. Nous pensons ici spécialement au manque de qualité et de quantité dans l'alimentation. Sans doute, nous ne pouvons aujourd'hui donner aucune indication se rapportant aux apparitions des maladies du couvain et des abeilles adultes figurant aux points 2, respectivement 3.

Si nous retournons aux maladies pour lesquelles certains agents pathogènes sont connus, comme les septicémies bactériennes, les rickettsioses et les virus, on peut se demander finalement, si ces maladies sont élémentaires ou proviennent de mauvaises condi-

tions du milieu ou de **« mauvais »** facteurs d'hérédité. Aussi loin que nous pouvons en juger, personnellement nous penchons pour la deuxième possibilité reflétant la réalité. Nous gardons des doutes sur la possibilité qu'auraient certains agents pathogènes de pouvoir déclencher des états maladifs dans une colonie impeccable pouvant se suffire à elle-même.

Très probablement, les causes réelles devraient se trouver dans un étroit concours de circonstances de mauvaise hérédité, de conditions du milieu défectueuses et d'agents pathogènes.

Aussi est-il tout à fait possible que de mauvaises conditions de récolte, un temps contraire aux abeilles, une situation impropre au rucher, une habitation défectueuse, des interventions malheureuses de l'apiculteur, un manque de nourriture, une mise à disposition de nourriture non appropriée, un nourrissement exagéré au sucre, un renouvellement insuffisant des cadres, de misérables conditions d'élevage réduisent dans une telle mesure l'hypothétique force de résistance de la colonie, tant que des différents stades évolutifs, que des possibilités de démarrage pour les agents pathogènes se produisent. De même, ces agents pathogènes, par suite d'une mauvaise hérédité, et par conséquent d'une faible constitution de leurs hôtes, pourraient prendre plus facilement pied et se reproduire en masse. Dans ces circonstances, les dommages dûs à la « consanguinité » souvent cités en littérature, se présentent chez les abeilles. Des recherches du Liebefeld non encore terminées donnent des points d'appui faisant admettre cette hypothèse. Aussitôt qu'on se livre à une étroite consanguinité avec les souches du Liebefeld, les symptômes suivant apparaissent rapidement : Développement insuffisant des colonies, nid à couvain défectueux, mauvaise tenue du cadre par les abeilles, abeilles à demi paralysées souvent traînantes ; pour maintenir les colonies en vie, il faut parfois nourrir même en temps de récolte.

A l'examen microscopique, on trouve un pourcentage élevé d'abeilles avec désagrégation de la musculature, avec différentes septicémies bactériennes, rickettsioses, noséma. On cherche en vain des abeilles à sang normal et en même temps, on constate les différentes anomalies dans le couvain.

Cette constatation pourrait conduire à l'hypothèse que, présentement, l'apparition de ces états maladifs est une preuve des dommages causés par la consanguinité.

Nous aimerions mettre en garde contre une conclusion aussi unilatérale, car nous connaissons suffisamment de cas où les mêmes maladies et anomalies se sont produites sans que les causes relatives à la consanguinité puissent être reconnues. Toutefois, la question du préjudice causé par la consanguinité en connexion avec ces états maladifs, demande toute notre attention. En Suisse alé-

manique, nous avons bien l'impression cependant (qu'une preuve irréfutable manque encore complètement), que les nombreuses difficultés que nous rencontrons dans le développement de nos colonies, leur rendement insuffisant peuvent dans une certaine mesure s'expliquer de la manière suivante : Chez nous, depuis le début du siècle, l'élevage des abeilles a été intensifié. Il faut tenir compte que dans la race du pays, les abeilles présentent un coefficient de consanguinité élevé et que pour ces motifs, les colonies pourraient être sujettes à ces états maladifs. En outre, le motif suivant doit être pris en considération : Trop souvent, on élève malheureusement dans des contrées impropres à la récolte. Beaucoup d'apiculteurs sont contraints de compenser le manque de récolte par des élevages forcés de reines. En outre, ces élevages sont effectués avec un minimum de frais. On épargne dans une certaine mesure les colonies de rapport, on pratique l'élevage sur de faibles colonies, sur des essaims d'origine inconnue, les ruchettes de fécondation sont aussi trop souvent peuplées par des abeilles provenant d'essaims ou de colonies faibles. Le but de l'élevage durant de nombreuses années, était de propager des colonies qui essaimaient avec modicité ou très peu. Combien souvent avons-nous remarqué dans des stations d'élevage des colonies à mâles défectueux. Combien souvent le couvain destiné à l'élevage était-il prélevé de colonies suspectes ? On les avait choisies pour la seule raison que leur descendance était excellente sur le papier.

En considérant à nouveau tous ces mobiles, la question suivante se pose : Les difficultés que nous rencontrons avec nos colonies sont-elles imputables aux effets de la consanguinité ou à des mesures de conduite de rucher non appropriées ? Nous émettons encore des doutes sur les effets immédiats produits par les erreurs mentionnées ci-devant. Certainement, durant 2, 3 et 4 générations, on pourra élever des reines dans de mauvaises conditions et même dans des circonstances contraires sans qu'immédiatement une défection de productivité se remarque dans la descendance. Nous sommes cependant convaincu que si nous continuons ce jeu durant plusieurs générations, il sera toujours plus difficile de sortir de ce cercle vicieux.

Depuis plusieurs années, nous cherchons à améliorer la situation par divers procédés. Nous devons cependant avouer que nous ne disposons encore d'aucune méthode d'assainissement pouvant être sans réserve recommandée à la pratique.

Ce n'est pas ici la place de traiter des nombreux essais effectués, nous voulons en conclusion dire quelques mots d'ordre systématique :

Nous avons vu que dans la règle, il faut compter sur la présence de différents agents pathogènes et d'états maladifs. De ce

fait, dans une colonie, la recherche d'une drogue magique agissant efficacement sur toutes ces apparitions, nous paraît problématique. Il y a quelques années, nous espérions avoir trouvé dans une préparation d'érythromycine, (apimycine) un moyen de développement très efficace, les succès du début étant admirables. Entretemps, il fut constaté qu'il ne pouvait s'agir d'un assainissement des colonies, mais seulement d'un stimulant de courte durée.

Le même état de chose se produit à l'usage de la streptomycine et de la terramycine ; pour les motifs suivants, la remise forcée d'antibiotiques nous paraît douteuse. L'usage continuel de ces remèdes présente le danger d'incorporation partielle au miel ce qui certainement créerait une influence défavorable au marché du miel. De plus, il est possible que dans un laps de temps plus ou moins court, des germes résistants sélectionnés ne puissent plus être découverts. Nous savons déjà aujourd'hui, que les souches de bactéries Apicepticus et H, sont des agents pathogènes offrant une grande résistance aux antibiotiques en usage. Fait intéressant, ces deux souches possèdent une résistance naturelle, même si elles furent isolées de colonies qui n'étaient jamais en contact avec des antibiotiques.

Dans certaines contrées de la Suisse, des colonies furent durant des années, traitées régulièrement à la streptomycine. Dans une surprenante mesure, des nouvelles sur les états maladifs signalés dans ces mêmes contrées, nous sont parvenues. Y a-t-il un rapport entre ce long nourrissement spéculatif avec remède et l'apparition importune de ces maladies ?

Par la suite, nous aimerions prévenir l'emploi non motivé dans les ruches, de remèdes contre le noséma. Nous possédons maintenant suffisamment de points d'appui selon lesquels, les applications de ces remèdes lors d'infections mixtes avec noséma, faisaient effectivement disparaître le noséma ; souvent, ces colonies ne se renforçaient pas, les autres agents pathogènes n'ayant pas été éliminés. Une amélioration de la situation interviendra uniquement et seulement avec l'observation des différentes indications d'exploitation recommandées par les instituts de recherches apicoles. Ces mesures doivent être envisagées et conduites à longue échéance. Par conséquent, il ne peut pas s'agir au moment du danger de prendre une mesure et d'en attendre le résultat, mais de prendre toutes dispositions pour former continuellement un ensemble harmonieux.

Spécialement dans l'élevage de l'abeille, il nous paraît que des possibilités pleines de valeur nous sont données pour obtenir des améliorations durables. Comme dans aucun autre domaine de l'apiculture, vraisemblablement les erreurs provoqueront de sensibles réactions.

Littérature

Bailey, L, 1965 : Paralysis of the honeybee, Apis mellifica L. J. Invert. Pathol. 7 : 132-140 (weitere Literaturangaben daselbst).

Burnside, C. E. 1928 : Septicemia of the honeybee. Trans. IV. Intern. Congr. Entomol. Ithacal, 757-767.

Wille, H. 1962 : Septikämien und Mischinfektionen. Schweiz. Bienenzeitung. NF 85, 222 f, 280 f.

Wille, H. 1964 : a) Weitere Untersuchungen an wenig bekannten Krankheitsformen der erwachsenen Biene. Schweiz. Bienenzeitung NF 87 : 18-28.

Wille, H. 1964 : b) Stigmen der Honigbiene als Eintrittspforten pathogener Bakterien. Mitt. Schweiz. Entomol. Ges. 37 : 42-48.

Wille, H. 1965 : Wenig bekannte Bienenkrankheiten. Schweiz. Bienenzeitung. *N. F.* 88 : 55-60.

Wille, H. und Pinter, L. 1961 : Untersuchungen über bakterielle Septikämien der erwachsenen Honigbiene in der Schweiz. Bull. apicole 4 : 141-180.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le miel, remède d'avant-garde ! Qu'en pensez-vous ?

Au dernier Congrès mondial de Bucarest, une place importante a été réservée à l'analyse des vingt rapports médicaux présentés par la commission de pathologie apicole d'où il ressort que *l'apithérapie* (apis du latin = abeille et du grec therapeuein ≡ soigner) présente des succès prometteurs.

Avant que les humains n'aient percé tous les mystères de la ruche, le miel, la gomme, le venin et, plus tard, la gelée royale sont employés en thérapeutique. C'est l'instinct qui permit aux chercheurs de découvrir les vertus alimentaires et thérapeutiques des produits apicoles.

Le miel est l'aliment le plus ancien de l'humanité ; plus tard, Hippocrate (460-337 avant J.-C.) le premier, lui reconnut des propriétés curatives.

L'utilisation *des piqûres d'abeilles* remonte fort loin dans le temps ; lors des états de siège, on lançait des ruches d'abeilles sur les assaillants souvent mis en déroute par les dards, non des défenseurs, mais des abeilles furieuses d'être si maltraitées par leurs propriétaires. Toutefois, le *venin* s'imposa rapidement comme remède contre les abus de nourriture et tout ce que cela comporte de